

Décembre 2020

N° 199



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

F S S P X



L'Écho de Saint-Antoine

Chapelle de la Présentation de Marie
Chemin de Montolivet 19

1006 Lausanne

Tél 078/674 43 59 / email: lausanne@fsspx.ch

Histoire de la Fraternité Saint-Pie X

suite 2 et fin (Extrait de *La Porte Latine*)

Ce mois-ci vous trouverez la suite et fin de l'historique de l'œuvre providentielle fondée il y a 50 ans par Son Excellence Mgr Marcel Lefebvre.

Le combat doctrinal : Le problème de la réforme liturgique

Dès le commencement de son combat pour la foi, Mgr Lefebvre avait justifié et expliqué, par des conférences, des articles et des livres, les raisons de son attitude. Il n'avait cessé par la suite de dénoncer le mal et de proposer les remèdes pour guérir la plaie ouverte par le récent concile. De nombreux auteurs, tant ecclésiastiques que laïques, ont également mis leur intelligence et leur plume

au service de la défense de la foi dès les prémices du désastre. Il serait trop long de les citer tous. Afin de continuer cette action très nécessaire, la Fraternité a fondé des organes de presse, organisé des colloques et des congrès, soutenu des revues, sans compter toutes les publications destinées à la formation catéchétique et doctrinale des fidèles.

Depuis quelques années, des travaux et des publications approfondissent l'analyse des causes et des conséquences de l'esprit et de la lettre conciliaire. En 2001, la Fraternité publie un ouvrage sur la réforme liturgique, le *Novus Ordo Missæ*, qui renouvelle les critiques faites à ce rite néo-protestant. Adressé

(suite à la page 3)

au Saint-Père et à plusieurs cardinaux, ainsi qu'à de nombreux évêques, il n'a à ce jour pas reçu de réfutation sérieuse.

De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse

En janvier 2004, Mgr Fellay et ses deux Assistants (M. l'abbé Schmidberger et Mgr de Galarreta), auxquels s'associent les deux autres évêques (Mgr Tissier de Mallerais et Mgr Williamson) envoient à tous les cardinaux une lettre sur le désastre œcuménique qu'accompagne un document intitulé : *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse - 25 ans de pontificat*. Ce document était à l'origine destiné à être remis au pape à l'occasion de son jubilé. Mais l'état de santé de ce dernier conduit le Supérieur général à l'adresser aux cardinaux. Mgr Fellay présente le document lors d'une conférence de presse, suivie très attentivement par une quarantaine de vaticanistes, le 2 février 2004, à Rome.

Là encore, la rigoureuse démonstration n'a pas reçu à ce jour de réponse sérieuse et encore moins de réfutation. Le sujet est pourtant capital :

si l'on peut diagnostiquer une « apostasie silencieuse », en particulier en Europe, selon les termes mêmes du Souverain Pontife, celle-ci doit bien avoir une cause. Certes, celle-ci n'est pas unique, mais il n'est pas difficile de comprendre que l'œcuménisme tel qu'il est conçu et pratiqué aujourd'hui engendre inéluctablement un indifférentisme qui mène précisément à cette apostasie.

L'élection de Benoît XVI

En 2005, le Supérieur général salue l'élection du nouveau pape comme « une lueur d'espoir ». Bien qu'acquis à la doctrine de Vatican II sur la liberté religieuse et au faux œcuménisme, comme l'illustrent ses visites aux synagogues et aux mosquées, Benoît XVI est conscient de la situation actuelle de l'Église, de la grave crise qu'elle traverse et des défauts, sinon des vices, de la réforme liturgique. Quant à la Fraternité Saint-Pie X, après 35 années d'existence, elle compte 451 prêtres et 4 évêques.

Le Chapitre général réuni à Ecône en 2006 voit la réélection de Mgr Fellay pour un nouveau mandat de douze ans.

A ses côtés, sont élus **M. l'abbé Niklaus Pfluger**, premier Assistant, un Suisse originaire du canton de Soleure, et **M. l'abbé Alain-Marc Nély**, deuxième Assistant, un Français. La ligne de conduite est confirmée ; le 15 juillet 2006, le Chapitre général rappelle l'actualité de la déclaration du 21 novembre 1974, et déclare :

« Dans les échanges qu'elle a eus en ces dernières années avec Rome, la Fraternité a pu constater le bien-fondé et la nécessité des deux préalables (*La liberté entière et sans conditions pour la Messe tridentine et le retrait du décret d'excommunication des quatre évêques de la Fraternité*), qu'elle a réclamés, qui procureraient un très grand bien à l'Église en restituant à celle-ci au moins une partie de ses droits à sa propre Tradition. Non seulement le trésor de grâces dont jouit la Fraternité serait sorti de dessous le boisseau, mais il apporterait ainsi le remède dont le Corps mystique a tant besoin pour guérir.

« Si, après leur accomplissement, la Fraternité attend la possibilité de discussions

doctrinales, c'est encore dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Église la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts qu'elle entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible "accord" purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera tous ses droits, « le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse ». (Lettre de Mgr Lefebvre du 2 juin 1988 au pape Jean-Paul II.)

L'année suivante, Benoît XVI publie, le 7 juillet 2007, un motu proprio dans lequel est enfin déclaré que la Messe tridentine n'a jamais été abrogée, et que c'est un droit pour tout prêtre de la célébrer. La Fraternité salue l'événement, bien qu'elle rejette la présentation de deux formes légitimes d'un unique rite latin, formule ambiguë et manifestement destinée à faire passer la mesure auprès d'épiscope

farouchement hostiles à tout ce qui respire la Tradition.

Enfin, le 21 janvier 2009, après bien des difficultés surmontées au cours de l'année 2008, le Saint-Siège publie un décret du cardinal-préfet de la Congrégation des évêques annulant les effets du décret de 1988 qui avait voulu jeter l'opprobre sur les évêques de

la Tradition. Les entretiens doctrinaux, reconnus nécessaires, peuvent enfin s'ouvrir. Ils débudent à partir de l'automne 2009, alors que la Fraternité entre dans sa quarantième année. Elle compte au 23 avril 2017 quelque 612 prêtres et 3 évêques. Le bon combat de la foi continue, afin que le Christ-Roi retrouve tous ses droits dans son Église et sur les sociétés.

Quelques précisions

[1] Rappelons que la peine de "suspens a divinis" interdit à celui qui en est frappé la célébration publique des sacrements. L'assistance publique et en habit de chœur par le cardinal Gagnon à cette messe de l'Immaculée Conception, introduisait pour le moins un doute sérieux sur la validité des sanctions antérieures.

[2] Le mot « tradition » doit être bien entendu, car il possède diverses acceptions. Dans un premier sens il désigne l'une des deux sources de la Révélation confiée à l'Église par son fondateur, l'autre étant la Sainte Écriture. Elle se définit par le fait même d'être

non écrite. Ces deux sources sont égales en dignité, mais la Tradition possède l'antériorité dans le temps, et de plus, c'est elle qui nous donne l'Écriture sainte. Dans ce premier sens l'on écrit le mot avec une majuscule. – Dans un second sens, le mot désigne les traditions venues des Apôtres et qui se sont transmises au cours de l'histoire. Elles n'ont pas la même dignité que la première, mais doivent être respectées avec vénération. Elles peuvent éventuellement être mises de côté dans certaines circonstances au jugement de l'autorité, si elles sont devenues inutiles ou incomprises. – Enfin le mot désigne différents

éléments de la vie de l'Église, formés au cours des siècles sous l'influence des deux premières. Cette tradition est le reflet de la foi de l'Église vivant du dépôt révélé qui suscite, à travers la puissance de la grâce de l'Esprit-Saint, des manifestations variées de cette foi et de cette vie divine. Ces éléments ne sont point intangibles et peuvent changer et se transformer avec le temps, cependant ils doivent être traités avec respect et précaution, car ils représentent l'expression de la foi à une époque donnée, et leur élimination ou changement réalisé sans discernement induira inévitablement un affaiblissement de cette foi. – Le terme « tradition », avec ou sans majuscule, est enfin parfois utilisé aujourd'hui pour désigner ceux qui veulent en

vivre et ne peuvent se résigner à la perte d'un trésor bradé par le modernisme, ni à subir la désagrégation doctrinale et religieuse qui s'en est suivie.

[3] Commission établie en 1988 par le motu proprio du même nom et destinée à accueillir ceux qui voudraient garder la tradition tout en « réintégrant » le giron de l'Église. La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X refuse absolument de se rattacher à cette institution, car elle considère qu'elle n'a jamais quitté, et d'aucune manière, le sein de notre Mère l'Église.

[4] L'indifférentisme est une doctrine condamnée qui prétend que l'appartenance à telle ou telle religion importe peu pour le salut, car elles sont toutes susceptibles de le fournir aux hommes.

Valeur d'une sainte Messe

Sainte Mechtilde disait : « Je voudrais pouvoir, à chaque parole et à chaque souffle, produire des mondes infinis d'anges pour louer, honorer et remercier Dieu ; je voudrais avoir autant de cœurs qu'il y a d'étoiles au ciel, de feuilles dans les forêts, de gouttes d'eau

dans l'océan, pour aimer Dieu et le servir parfaitement. » Un jour qu'elle se livrait à ses transports, Notre Seigneur lui dit : « Ma fille, par une seule Messe que tu entendas, tu me rendras toute la gloire que tu souhaites, et infiniment plus

(suite à la dernière page)

encore ». Et elle vit le Seigneur debout sur l'autel, les mains étendues, et de ses Plaies sacrées le sang coulait avec abondance. Alors il dit à la sainte : « Voilà mes Plaies pour apaiser Dieu le Père pour l'âme. Si elle veut recouvrer tout ce qu'elle a perdu, gâté, négligé, qu'elle s'approche du très noble sacrifice de la Messe qui contient tous les biens et toutes les grâces ; j'opère avec le prêtre, et dans le prêtre, tout ce qu'il accomplit lui-même ».

Par notre présence près de l'autel, nous sommes aussi agréables au Rédempteur que si nous avions été au pied de la Croix, à sa mort, pleins de repentir et d'amour.

Si pour rester fidèles à Dieu, nous nous laissions torturer et mettre à mort, cette actions héroïque honorerait immensément le Seigneur, mais elle ne serait rien en comparaison de l'honneur qui lui est rendu à la Messe. Son excellence est telle que toutes les bonnes œuvres, unies aux plus grandes vertus, n'auraient pas, en comparaison, la moindre valeur.

Extrait du *Précieux recueil*

Activités paroissiales

Dans le canton de Vaud dès le 1er décembre, trente fidèles pourront assister aux offices.

Nous célébrerons donc trois Messes le dimanche, à savoir : 8h30, 10h00 et 11h30.

Vendredi 4 décembre

1^{er} Vendredi du mois :

18h30 Messe, suivie de l'Heure Sainte (confessions).

Samedi 5 décembre

1^{er} Samedi du mois :

17h00 Heure Sainte (confessions), suivie de 18h00 Messe.

Lundi 7 décembre :

Fête reportée de Saint Nicolas, Titulaire de la cathédrale, Patron principal de la ville et du canton de Fribourg et du diocèse, 1^{ère} cl.

Mardi 8 décembre

FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION,

1^{ère} cl. :

18h30 Messe chantée.

Mercredi 9 décembre :

19h30 Montage de la crèche par la JCR.

Vendredi 11 décembre :

19h30 Catéchisme pour adolescents (chaque 15 jours).

Vendredi 18 décembre :

19h30 catéchisme pour adultes (chaque 15 jours).

Samedi 19 décembre :

Réunion de la JCR.

Vendredi 25 décembre

NOËL :

Messes à Minuit, 8h30 et 10h00.

décembre 2020

Horaires des Messes

Monthey Montreux Lausanne Carmel

	Monthey	Montreux	Lausanne	Carmel
mar 1	De la Férie, 3e cl.	18h30	-----	8h00
mer 2	Ste Bibiane, Vge, 3e cl. - Mm. de la Férie	8h00	18h30	8h00
jeu 3	St François-Xavier, Conf., 3e cl. - Mm. de la Férie	18h30	-----	8h00
ven 4	St Pierre Chrysologue, Ev., Conf. et Doct., 3e cl. - Mm. de la Férie et de Ste Barbe, Vge et Mart.	18h30	18h30	8h00
sam 5	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Sabbas, Abbé - Premier samedi du mois	8h00	18h30	8h00
dim 6	2e Dimanche de l'Avent, 1ère cl.	8h-9h30-11h-18h30	Communions	8h30-10h-11h30
dim 7	Fête reportée de St Nicolas, Patron du diocèse, 1ère cl. - Mm. de la Férie	8h00		8h00
mar 8	Immaculée Conception de la T.S. Vierge, 1ère cl. - Mm. de la Férie	8h-9h30-11h-18h30	18h30	18h30
mer 9	De la Férie, 3e cl.	8h00	18h30	8h00
jeu 10	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Melchiade, Pape et Mart.	18h30	18h30	8h00
ven 11	St Damase Ier, Pape et Conf., 3e cl. - Mm. de la Férie - Abstinence	18h30	18h30	8h00
sam 12	De la Férie, 3e cl.	8h00	18h00	8h00
dim 13	3e Dimanche de l'Avent, 1ère cl.	8h-9h30-11h-18h30	Selon l'annonce	8h30-10h-11h30
lun 14	De la Férie, 2e cl.	8h00		8h00
mar 15	De la Férie, 2e cl.	18h30	18h30	8h00
mer 16	Des Quatre-Temps, 2e cl. - Mm. de St Eusèbe, Ev. et Mart.	8h00	18h30	8h00
jeu 17	De la Férie, 2e cl.	18h30	18h30	8h00
ven 18	Des Quatre-Temps, 2e cl. - Abstinence	18h30	18h30	8h00
sam 19	Des Quatre-Temps, 2e cl.	8h00	18h00	8h00
dim 20	4e Dimanche de l'Avent, 1ère cl.	8h-9h30-11h-18h30	Selon l'annonce	8h30-10h-11h30
lun 21	St Thomas, Apôtre, 2e cl. - Mm. de la Férie	8h00		8h00
mar 22	De la Férie, 2e cl.	18h30	18h30	8h00
mer 23	De la Férie, 2e cl.	8h00	18h30	8h00
jeu 24	Vigile de la Nativité, 1ère cl.	8h00		8h00
ven 25	Nativité de Notre Seigneur, 1ère cl. - Fête d'obligation	Minuit-8h00-9h30	Selon l'annonce	Minuit-8h30-10h
sam 26	St Étienne Premier Martyr, 2e cl. - Mm. de l'Octave de Noël	8h00	18h00	8h00
dim 27	Dimanche dans l'Octave de Noël, 2e cl.	8h-9h30-11h-18h30	Selon l'annonce	8h30-10h-11h30
lun 28	Les SS. Innocents, Mart., 2e cl. - Mm. de l'Octave de Noël	8h00		8h00
mar 29	Dans l'Octave de Noël, 2e cl. - Mm. de St Thomas, Ev. et Mart.	18h30	-----	8h00
mer 30	Dans l'Octave de Noël, 2e cl.	8h00	18h30	8h00
jeu 31	Dans l'Octave de Noël, 2e cl. - Mm. de St Silvestre, Pape et Conf.	18h30	-----	8h00